

**Service DPAE 1**

Affaire suivie par :

Aurélie FORNER

Tél : 03.81.65.47.04

Mél : ce.dpae1@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex



Besançon, le 28 mars 2025

Madame la rectrice de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté,  
Rectrice de l'académie de Besançon,  
Chancelière des universités,

à

Madame la Présidente de l'Université de Franche-  
Comté  
Monsieur le Président de la COMUE  
Mesdames et Messieurs, les Inspectrices et les  
Inspecteurs d'académie, directrice et directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale,  
Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs  
d'établissement du second degré  
Monsieur le Directeur de l'U.T.B.M.  
Monsieur le Directeur de l'E.N.S.M.M. de Besançon  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers  
techniques  
Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs de service

**Objet : Détachement dans le corps des I.E.N - Année 2025.**

J'ai l'honneur de vous informer que la note de service ministérielle concernant le détachement dans le corps des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN) pour l'année 2025 sera publiée dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 3 avril 2025.

Peuvent être détachés sur des emplois d'IEN les fonctionnaires titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de catégorie A, sous réserve de justifier de cinq années de services effectifs dans leurs corps, cadres d'emplois ou emplois, et d'avoir atteint un indice brut d'au moins 457.

Les personnes souhaitant accéder à cette modalité de détachement devront impérativement compléter le formulaire en ligne via l'application Colibris **du 4 au 28 avril 2025 inclus** :

<https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement/>

Elles devront également fournir les documents suivants : une lettre de motivation, un curriculum vitae, le dernier arrêté d'avancement d'échelon, ainsi qu'un état des services validé par les services académiques.

Il est rappelé que les candidats devront faire preuve d'une mobilité géographique réelle, car les postes seront proposés en fonction des nécessités de service, après les opérations de mobilité des titulaires et d'affectation des lauréats des concours.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation,  
La Secrétaire Générale de l'Académie



**Alma LOPES**